

**Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier**

# Procès-verbal

Date : Lundi 13 novembre 2023 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 21 présents, 16 représentés

20 membres de droit et invités : 6 présents

*Présents* : Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, M. Pascal Combeau, M. Tybalt Dossin, Mme Sarah Dupont, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Omblin Lemaire, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Neveu, Mme Catherine Othaburu, Mme Planquart, M. Jérôme Porta M. Romain Roussel, Mme Stéphanie Roussel, M. Adrien Shu, M. Sébastien Tournaux, M. Julien Valiergue.

*Etaient représentés* : Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Clavier-Rousset, M Luc Derepas, Mme Delphine Detrioux, Mme Isabelle Gorce, Mme Laetitia Guerlain, Mme Monica Idiaquez, Mme Elodie Langlois, M. Kévin Laurent, Mme Souad Loulidi, Mme Christine Maze, , Mme Anaïs Rouan, M. Jean Sagot-Duvauroux, M. Patrick Seguin, M. Charles Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche.

*Membres de droit et invités présents* : Mme Priscilla Arquy, M. Jean-Philippe Ferreira, Mme Jessica Fouilloux-Thomasset, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

*Etaient excusés* : Mme Marie Lamarche, Mme Marie Menu, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

Pascal Combeau, doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05. Il précise qu'un point relatif à la situation budgétaire du collège DSPEG a été ajouté à l'ordre du jour. Il remercie Jessica Fouilloux-Thomasset, directrice adjointe du collège DSPEG en charge des moyens, d'être présente et d'avoir accepté de faire une présentation.

## **1. Approbation du procès-verbal**

M. Combeau soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal de la séance plénière du conseil de la Faculté du 16 octobre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Conventions**

### ***a. Convention avec l'association La Cordée***

M. Ferreira, responsable de la *prépa Talents*, rappelle le cadre et l'objectif de cette préparation aux concours de la fonction publique et présente la convention dont il est demandé le renouvellement. Il précise le rôle de l'association *La Cordée* : composée d'anciens étudiants, elle a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances et la diversité sociale par un accompagnement des étudiants tout au long de leur préparation.

M. Derepas, président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, demande des d'informations sur les résultats de la *prépa Talents* et sur la part des étudiants soutenus par l'association *La Cordée*.

M. Ferreira apporte des précisions. Pour la première promotion, 12 étudiants sur 15 inscrits ont réussi un concours ; une étudiante a réussi le concours de l'INET, 3 étudiants ont été admis au concours des IRA et 4 au concours d'attaché territorial ; le taux de réussite pour le concours d'inspecteur des finances publiques est de 100%. Il informe qu'il n'y a eu aucune candidature au concours de magistrat administratif.

Le renouvellement de la convention avec l'association La Cordée reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**b. Convention IEJ-ENAP**

Mme Baron explique qu'il s'agit d'une convention sans engagement financier qui prend le relais des accords et des échanges informels existants entre la *prépa MEP « métiers de l'exécution des peines »* et l'ENAP, et ce afin de pérenniser la collaboration entre l'ENAP et la Faculté. Elle prévoit notamment l'organisation de visites à l'ENAP et formalise la participation des enseignants. Elle insiste aussi sur les bons résultats de la préparation : 31,5 % d'admis au concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, 71 % d'admis au concours de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et 20 % d'admis au concours de directeur des services pénitentiaires.

La convention avec l'ENAP reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**3. Maquettes**

**a. DU société et religion**

Lors du dernier Conseil, des modifications ont été approuvées permettant aux étudiants de choisir entre le mémoire de recherche et le grand oral. Cependant, lors de la demande de certification pour le DU, les responsables ont réalisé qu'il était nécessaire de maintenir à la fois une épreuve orale et une épreuve écrite. Par conséquent, il est nécessaire de revenir sur la décision prise lors du dernier Conseil. De plus, il est prévu de remplacer le mémoire par un projet individuel écrit.

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

**b. M1 Fiscalité des affaires et du patrimoine & M1 Droit des affaires et fiscalité**

Une modification commune au master 1 Fiscalité des affaires et du patrimoine et Droit des affaires et fiscalité est demandée. Le droit bancaire passe dans les compétences complémentaires et le droit spécial des sociétés est basculé dans les matières fondamentales assorties de TD.

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

**c. M2 Fiscalité des affaires et du patrimoine**

Le cours de fiscalité personnelle et patrimoniale est augmenté de 5 heures financées par le CFA avec son accord.

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

**d. M1 Politique comparée et coopération internationale Amériques & M1 Sécurité globale, analyste politique**

Il s'agit de la modification de l'intitulé du cours mutualisé entre les deux parcours de M1 « Géopolitique du monde contemporain » qui sera renommé « Acteurs et enjeux des relations internationales ».

La modification des deux maquettes est adoptée à l'unanimité.

**e. M2 Politique comparée et coopération internationale : Amériques**

Le cours « Les institutions régionales dans la Caraïbe » devient « Coopération et intégration régionale dans la Caraïbe ».

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

**f. M2 SGAP**

M. Valiergue fait un bref rappel historique du Master SGAP, anciennement le Master SGAT, qui était trilingue grâce à un partenariat avec l'université Bordeaux-Montaigne pour les cours de langues. En raison de l'arrêt de cette collaboration, le trilinguisme a été abandonné, et le master est devenu SGAP. L'année dernière, une modification du M1 a été votée tout en conservant temporairement la maquette de M2 pour permettre aux étudiants de maintenir leurs deux années de trilinguisme. Ces étudiants vont terminer cette année, et il est maintenant nécessaire de voter la maquette définitive du M2 SGAP jusqu'à 2028. Bien que le Master SGAP conserve certaines langues (espagnol, anglais, allemand), il n'existe plus le choix trilingue précédemment offert par Montaigne. Les étudiants auront par ailleurs le choix entre le stage (UE 2.2.1) ou le travail de recherche (UE 2.2.2).

La maquette du M2 Sécurité globale analyste politique est adoptée à l'unanimité.

**g. M2 Etudes juridiques européennes**

La modification de la maquette concerne le contrôle de connaissances ainsi qu'un choix dans l'UE entre le stage et le mémoire de recherche.

Mme Loulidi demande si le mémoire ne peut pas être adossé au stage. Elle demande la raison du choix entre les deux.

M. Combeau répond que le master a la particularité de développer la voie recherche. Dans la nouvelle version des maquettes il y aura soit un mémoire de recherche, soit un rapport de stage en fonction des parcours des masters.

M. Valiergue précise que le stage donne lieu à un rapport de stage soutenu devant un jury. Le stage facultatif est proposé dans la nouvelle maquette au choix avec le mémoire de recherche afin d'offrir une voie professionnalisante à celles et ceux qui ne souhaitent pas faire de la recherche.

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

#### ***h. M2 Droit de la vigne et vin***

Le master 2 est ouvert à l'apprentissage depuis la rentrée 2023. Il s'agit de la création de 10 h de cours au premier semestre et 10 h de cours au deuxième semestre entièrement prises en charge par le CFA dans le cadre de l'apprentissage.

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Point sur le budget initial du collège DSPEG**

Mme Jessica Fouilloux-Thomasset, directrice adjointe au collège en charge des moyens remercie le doyen pour son invitation. Elle fait une présentation du budget initial (BI) 2024 adopté au mois d'octobre 2023.

L'offre de formation est le point de départ pour la construction du budget (budget construit hors patrimoine et masse salariale d'Etat), ce qui suppose d'évaluer la soutenabilité de l'offre de formation (nombre d'heures par diplômes) et en suivant le potentiel statutaire en heures équivalent TD dont disposent les facultés.

La Faculté de droit et science politique propose une offre de formation qui s'élève à 61 523 heures avec un potentiel statutaire de 35 849 heures. La dotation de fonctionnement que le collège perçoit de l'établissement (dotation pour charge de service public) ne couvre que très partiellement les besoins de financement de l'offre de formation actuelle, le reste à charge s'élève à 25 674 heures correspondant à plus d'un million d'euros. La Faculté de droit et science politique assure le paiement de ces heures avec des ressources propres provenant des conventions, des recettes de l'apprentissage et de la formation continue à hauteur de 980 000 € ; le delta est couvert par le collège sur la dotation versée par l'UB.

Elle souligne que le budget total du collège est de 4,9 millions € : le premier poste de dépenses concerne les heures complémentaires, le deuxième correspond aux dépenses de fonctionnement et le troisième au personnel administratif rémunéré sur ressources propres. Le budget est composé de la dotation de l'université qui est de 650 000 € (dotation stable depuis 2022-2023). Le budget du Collège DSPEG est le deuxième plus gros budget de l'université de Bordeaux après le Collège santé. Cependant, la dotation de l'université ne constitue que 14 % du budget global. La part des ressources propres générées par les deux facultés (formation continue en augmentation de 20% pour la Faculté de droit et science politique, apprentissage et taxe d'apprentissage) est en forte augmentation.

M. Combeau remercie Mme Fouilloux-Thomasset pour cette présentation et insiste sur l'importance des ressources propres qui doivent être maintenues et développées. Il fait un focus particulier sur le budget de la Faculté. Il souligne aussi, en dehors des recettes liées à l'apprentissage, le nombre important de conventions par lesquelles la Faculté perçoit des subventions. Il ajoute que les dépenses liées au fonctionnement sont stables.

M. Tournaux souligne l'importance de pouvoir bénéficier d'éléments précis sur le budget et demande un effort dans le budget 2024 pour recruter davantage de personnels pour les scolarités ou pour proposer des rémunérations plus attractives afin que les postes vacants soient pourvus.

Mme Fouilloux-Thomasset rejoint M. Tournaux sur la volonté de recruter du personnel administratif pour soulager les services. Idéalement, ces recrutements pourraient être faits sur les ressources propres si tant est que celles-ci puissent être assurées de manière pérenne.

M. Combeau ajoute que les recettes provenant de l'apprentissage sont aussi destinées au recrutement du personnel administratif ; c'est le cas pour un agent relevant du pôle professionnalisation. Par ailleurs, malgré les difficultés, la Faculté a pu recruter du personnel cette année (scolarité licence et masters) et remplacer temporairement un agent en longue maladie pris en charge jusqu'en décembre par le collège.

Mme Baron souligne qu'un concours de catégorie C a été ouvert cette année, et une des contractuelles de la scolarité Licence l'a obtenu.

M. Tournaux évoque un autre point : la forte incitation à faire passer un certain nombre de formations à l'apprentissage alors qu'elles ont déjà des contrats de professionnalisation. Les responsables de ces formations s'interrogent très souvent sur le sens de cette alternative.

Mme Fouilloux-Thomasset répond qu'il n'y a pas de préconisation ; chaque diplôme doit s'adapter au marché et à son environnement professionnel. Le choix de proposer une formation en apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation appartient au responsable de la formation. Elle rappelle que les recettes de la formation continue sont perçues directement par le collège et les facultés ce qui n'est pas le cas des recettes de l'apprentissage qui sont perçues par le CFA. Les dépenses éligibles de ces différentes recettes ne sont pas identiques.

Mme Loulidi propose la participation de la Faculté à des appels à projets portés par la Région afin d'obtenir des ressources supplémentaires.

M. Combeau fait la distinction entre la recherche et la formation. La faculté peut en effet répondre à des appels à projets pédagogiques, ce fut le cas de Start'U qui a été financé pendant trois ans par un fond européen géré par la Région. Mme Pottier souligne que le financement régional est temporaire et que la pérennisation du projet suppose ensuite un financement sur ressources propres. La Faculté a souhaité prolonger le programme Start'U sur ses ressources propres avec un budget certes moins important mais avec un contenu qui a très peu changé.

## **5. Capacités d'accueil**

### Capacités d'accueil L1

Mme Geng présente les nouvelles capacités d'accueil de la L1 prévues sur *ParcourSup*. Il n'y a pas de changements significatifs. Seules les antennes de Périgueux et d'Agen sont concernées : les modifications affichées sont de simples ajustements au regard des effectifs réels au cours des quatre dernières années. La réduction proposée est de 60 places (2 groupes de TD).

M. Combeau précise que la capacité d'accueil indiquée ne tient pas compte du nombre de redoublants et que rien ne change pour la L1 droit à Pessac.

### Capacités d'accueil M1

- Le nouveau M1 *Law for innovation* (Programme LEXFI- graduate programme) est une formation pour laquelle il a été demandé la création d'une mention Droit. Les capacités de cette formation sont restreintes par rapport aux autres formations. Cela s'explique par le fait que c'est une formation délivrée en langue anglaise, destinée en partie à un public international. La COL (capacité offerte limitée), soit le nombre de places offert sur la plateforme *MonMaster* pour les étudiants français, les primo-entrants, les étudiants Erasmus et internationaux est de 5. La CAL, qui est la COL augmentée des redoublants et des étudiants qui passent par Etudes en France, soit la capacité globale, est de 15. Le delta entre la CAL et la COL est plus marqué que dans les autres formations du fait de sa dimension internationale : il y a un recrutement que l'on veut plus important pour Etudes en France. En fonction des parcours, il y a des ajustements de la COL ou de la CAL, à l'échelle de 2 à 3 places par rapport à l'année dernière.
- Une modification significative est la fusion des deux parcours du M1 de la mention de droit social, « M1 droit des relations de travail dans l'entreprise » et « M1 droit du travail et de la protection sociale », en un nouveau parcours « M1 Enjeux et techniques du droit social » et par conséquent l'ajustement de la capacité d'accueil de 85 à 70 étudiants (CAL).
- Pour information, les deux parcours « Droit des échanges euro-méditerranéens » et « droit des relations transatlantiques » qui relevaient de la procédure Apoflux, passent cette année par la plateforme « mon master ».

M. Valiergue précise que les ajustements sont le fait des responsables de parcours.

Mme Gouttenoire et M. Tournaux font part des demandes de changement de parcours des étudiants une fois les cours commencés. Ils demandent une procédure qui permettrait de réguler la situation.

Mme Geng suggère des leviers possibles : conseiller l'étudiant à se positionner lors de la procédure complémentaire d'inscription prévue l'année prochaine, utiliser la date butoir d'inscription comme délai de changement de parcours ou, en interne, déterminer une règle validée par les responsables pédagogiques et éditer un document qui serait validé en Conseil de faculté pour diffusion.

Les demandes d'ajustement des capacités d'accueil sont adoptées à l'unanimité.

## **6. Demandes de subventions**

### ➤ Ligne budget de fonctionnement de la Faculté :

- Demande de subvention de 500€ de l'association du M2 Criminologie pour un voyage d'étude à Berlin du 19 au 23 février 2024. La subvention est accordée à l'unanimité
- Demande de subvention de 500€ de l'association RAE pour un voyage d'étude à Bruxelles et Luxembourg. La subvention est accordée à l'unanimité.
- Demande de subvention de 564,74€ de l'association des juristes du M2 droit pénal européen international de Bordeaux (AJPEIB) : projet de ciné-débat (389,62 €) et concours de plaidoirie Lombois (175,12€). La subvention est accordée avec une opposition.

### ➤ Ligne budget de fonctionnement master :

- Demande de versement de 614€ de la ligne budgétaire du M2 Criminologie à l'association du M2 Criminologie. La demande est acceptée à l'unanimité.
- Demande de versement de 500€ de la ligne budgétaire du M2 Etudes juridiques européennes à l'association RAE. La demande est acceptée à l'unanimité.
- Demande de versement de 500€ de la ligne budgétaire du M2 Expertise en affaires européennes à l'association RAE. La demande est acceptée à l'unanimité.
- Demande de versement de 468,56€ de la ligne budgétaire du M2 Culture juridique à l'association du Master Culture juridique pour un projet pédagogique en 2024 ainsi que pour l'achat de toges. La demande est acceptée avec deux oppositions et une abstention.

### ➤ Droits de tirage apprentissage :

Demande de 2500 € de l'association AMCT sur les droits de tirage du M2 Action territoriale pour un voyage institutionnel à Paris en février 2024. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

## **7. Questions diverses**

Mme Lemaire, étudiante élue, demande à que les associations étudiantes soient mieux encadrées dans leur démarche de demande de subventions.

M. Combeau propose que la nouvelle procédure qui est décrite sur le site de la Faculté soit mieux diffusée. Valérie Pottier, en charge de l'instruction des demandes, pourra fournir aux associations toutes les informations nécessaires.

M. Combeau clôt la séance du conseil à 16h35.